

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 24 juin 2009

PLATES FORMES MINISTERIELLES :

LA GUE-GUERRE ENTRE DIRECTIONS DU MINISTERE ET SECRETARIAT GENERAL

Après la réunion du 19 mai 2009 avec le secrétaire général du ministère qui a présenté aux organisations syndicales l'état d'avancement du projet de plates formes ministérielles (Cf tract FSU du 19 mai dernier), le secrétariat général recevait les OS de la PJJ lundi 22 juin.

Disons tout de suite que, si les différentes directions du ministère (DPJJ, DAP, DSJ) traînent des pieds et essayent d'échapper le plus possible aux obligations liées aux plates formes en fonction de leurs intérêts spécifiques, le SNPES-PJJ n'entrera pas dans cette petite guéguerre et ne donnera pas des bons points aux uns ou aux autres : nous considérons que les motivations respectives des directions, y compris celles du secrétariat général, ne sont à regarder que dans le cadre imposé par le gouvernement et la RGPP. Nous laisserons aux organisations syndicales qui le souhaitent le choix de flatter telle direction plutôt qu'une autre !

C'est pourquoi le SNPES-PJJ continue à s'opposer à cette réorganisation qui, comme le reconnaît le secrétariat général, sert à mutualiser les moyens, notamment en terme de personnels, pour « faire des économies ». Et bien sûr, ce seront les agents des corps communs, principalement les administratifs dans un premier temps, qui seront touchés et verront le nombre de leurs postes fortement diminuer et leurs conditions de travail se dégrader.

Dans ces conditions, quelles informations supplémentaires avons-nous pu glaner ?

D'abord, que les seules plates formes « officielles » sont celles organisées par le secrétariat général et qui se trouveront bien dans les villes des directions régionales : Lille, Paris, Rennes, Nancy, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Dijon et Marseille, ce que nous savions déjà. Nous savions également que la première à être effective sera celle de Toulouse en janvier 2010 : les premiers recensements des souhaits des personnels administratifs de la région auraient commencé.

Se pose donc le problème de la plate forme de la PJJ prévue (par des postes aux CAP) à Savigny sur Orge. Le secrétariat général jure ses grands dieux qu'il n'a rien demandé, que la PJJ anticipe sans véritable concertation avec le ministère ou les autres directions (qu'il faudrait bien consulter, tout de même !) mais au passage, comprend que la PJJ veuille préparer ses personnels et que ceux-ci (affectés dans la plate forme PJJ) seront déjà performants quand la « véritable » plate forme se mettra en place.

Mais, au final, qu'y a-t-il comme différence entre les deux approches ? Sinon le souci de prééminence d'une direction sur une autre !

Le véritable problème, et non des moindres, est l'affectation de personnels à Savigny lors des CAP de printemps 2009 et l'obligation qui sera faite à brève échéance de rejoindre une autre localisation de plate forme sans qu'ils n'en aient eu connaissance auparavant. C'est là que la maltraitance des agents se manifeste clairement ! Mais gageons que ce qui est fait aujourd'hui par la PJJ (et qui est inacceptable) sera fait demain par le secrétariat général qui ne s'embarrassera pas de plus de précautions.

Chacune des plates formes regroupera autour de 70 à 100 personnels des différentes directions sauf celle de Paris qui sera beaucoup plus importante. Des administratifs devraient néanmoins continuer à exercer dans les directions départementales et régionales pour les activités non mutualisées. Mais ni le nombre exact de personnels et leur répartition statutaire ni le nombre de suppressions de postes ne sont disponibles à l'heure actuelle. Les personnels affectés dans les plates formes devraient, dans un premier temps, conserver leur statut et leurs indemnités liées à leur direction mais il est fort probable que dans un temps rapproché, ils seront, soit rattachés au secrétariat général, soit intégrés dans un corps interministériel. Et les deux propositions ne sont pas incompatibles !

Une prochaine réunion pour d'autres informations devrait avoir lieu en juillet ou septembre.

Enfin, et pour le fun, voici une autre information.

Le secrétariat général a rencontré tous les directeurs interrégionaux de la PJJ pour leur donner toutes les informations disponibles : aucun de ceux-ci ne peut donc nous dire qu'il n'est pas au courant des projets. A bon entendeur, salut !